

Inscrivez cette date à votre calendrier, le vote commence le 21 juillet 2025

Aujourd'hui, le 16 juillet, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a annoncé que le vote imposé par le gouvernement sur les conventions collectives de Postes Canada commencera à 7 h (HAE) le lundi 21 juillet 2025 et se terminera à 17 h (HAE) le vendredi 1^{er} août 2025.

La présente ronde de négociation est l'une des plus épuisantes et des plus longues que nous avons connues. Nous savons que les prochaines étapes suscitent de l'anxiété, mais ce n'est pas le moment de baisser les bras. Au contraire, il faut se montrer forts.

Nous devons rejeter ces offres

Les offres de Postes Canada ne sont pas à la hauteur de ce que les travailleuses et travailleurs des postes méritent. Elles ne tiennent pas compte de la réalité de la situation sur les lieux de travail, ne résolvent pas nos enjeux principaux et cherchent à nous retirer des protections que nous avons obtenues de chaude lutte. De plus, Postes Canada et le gouvernement sont en train d'établir un dangereux précédent. Depuis le début des négociations, l'employeur a montré peu d'intérêt pour conclure des ententes négociées et équitables. À la place, il utilise le vote exigé par le gouvernement pour essayer d'imposer ses modalités, de contourner le processus de négociation et de réécrire nos conventions collectives sans obtenir notre avis.

Il ne s'agit pas de négociations, mais d'un ultimatum, tout ou rien, et d'une attaque envers nos droits.

Voter « non » en masse permettra de rejeter ces offres inacceptables et de défendre notre avenir et l'intégrité du processus de négociation.

Voter « non » envoie un message clair à Postes Canada et au gouvernement: les travailleuses et travailleurs des postes sont unis et ne céderont pas.

Votre vote compte

Depuis l'annonce du vote imposé par le gouvernement, le processus est chaotique et plein de défauts.

Partout au pays, les membres ont signalé des problèmes pour mettre à jour leur adresse électronique et recevoir l'avis de vote et leur NIP. Ces problèmes, qui sont loin d'être isolés, montrent que le processus a été mis en place à la va-vite. Si vous n'avez pas mis à jour votre adresse électronique, les informations sur le vote seront probablement envoyées à l'adresse contenue dans les dossiers de Postes Canada. Si vous n'avez toujours pas reçu ces informations avant le vote, ou si vous n'y avez pas accès, vous devrez communiquer par téléphone avec Simple Vote. Ils seront en mesure de vous dire si vous figurez sur la liste des personnes admissibles à voter et de vous fournir tout renseignement qui vous permettra de le faire.

Le CCRI doit prendre des mesures concrètes pour s'assurer que tous les membres admissibles puissent voter. Sans accès complet et juste, le vote ne peut pas être légitime.

Restons unis

Protégeons notre avenir

Votons « NON »!

Pour obtenir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire :
www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Carl Girouard

Dirigeant national des griefs

2023 – 2027 Bulletin n°295

/ET scfp 1979 - /bt sepb 225/mn scfp 1979

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

